



**VILLE DE SAINTE-ADÈLE**  
**À toutes les personnes intéressées**  
**DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 20 juillet 2020 à 19 h** dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

**NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

**Rue du Mont-Terrible :**

- Permettre que la pente naturelle moyenne:
  - du lot projeté 6 377 722 soit de 31,67%
  - du lot projeté 6 377 726 soit de 31,55%
  - du lot projeté 6 377 728 soit de 38,75%

alors que l'article 54 du *Règlement de lotissement 1200-2012-L* limite la pente à 30%.

- Autoriser que la largeur à la rue du lot projeté 6 377 728 soit de 19,12 mètres et que sa largeur moyenne soit de 19,40 mètres alors que le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* exige 50 mètres.

Le tout permettant le remplacement des lots 2 230 400, 2 453 581, 2 453 586, 3 934 790, 3 934 791, 3 934 793 à 3 934 797 et 6 008 669 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4523 de ses minutes daté du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**Rue de la Traverse :**

- Permettre que pour l'immeuble sis sur les lots 2 230 652 et 5 236 042 du cadastre du Québec (rue de la Traverse) que le lot projeté 6 356 316 ait une largeur moyenne de 34.83 mètres et que le lot projeté 6 356 317 ait une largeur moyenne de 36.85 mètres alors que le *règlement de lotissement 1200-2012-L* exige 50 mètres.

Afin de permettre la subdivision des lots 2 230 652 et 5 236 042 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au plan cadastral parcellaire de Francis Guindon arpenteur-géomètre sous le numéro 667 de ses minutes daté du 16 juillet 2019.

**Rue du Cap-À-l'Aigle :**

- Permettre que la largeur à la rue d'un lot projeté ait une largeur à la rue de 24,51 mètres et une largeur moyenne de 15,59 mètres alors que le *Règlement de lotissement* exige une largeur à la rue et une largeur moyenne de 50 mètres minimum.

- Afin de permettre le regroupement des lots 2 493 478 et 2 493 481 du cadastre du Québec.

Le tout tel que montré au projet de lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre sous le numéro 4554 de ses minutes daté du 9 juin 2020.

**Lot 6 260 811 (Boulevard de Sainte-Adèle) :**

- Permettre pour l'immeuble sis sur le lot 6 260 811 du cadastre du Québec qu'un espace de stationnement de plus de 5 cases soit asphalté sur 55% de sa superficie alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige qu'il le soit sur 100%.
- Permettre qu'un espace de stationnement d'une série de 20 cases adjacentes et plus ne soit pas isolée par un îlot de verdure tel qu'exigé audit règlement de zonage.

- Afin de permettre la construction dudit stationnement.

Le tout tel que montré au plan préparé par "Régis Côté et associés" daté du 16 juin 2020

**Chemin du Chantecler :**

- Permettre pour l'immeuble sis au 173, rue Morin, que la marge avant de l'espace de stationnement soit de 1 mètre de la ligne avant de l'immeuble (vers le chemin du Chantecler) alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 1,5 mètre.

- Afin de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement.

Le tout tel que montré au croquis pour lotissement préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 26 juin 2020.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-adele.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-adele.qc.ca). Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 30 juin 2020**

**La greffière et directrice des Services juridiques,**

(s) Audrey Sénécal  
Me Audrey Sénécal